

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 24 JUIN 2010

Ouverture : 20h00

Local : Salle polyvalente

Présence : 182 personnes

Présidence de M. Léo FARQUET, Président.

Le Président souhaite la bienvenue aux participants à cette Assemblée et excuse les absences de Mme la Vice-Présidente Seppey et de Mme la cons. Michelet. Il salue la presse écrite et remercie les membres de Télésaxon pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année.

Il apporte, au nom du Conseil, les félicitations :

- à Mme Catherine Seppey pour sa brillante nomination au poste de procureur,
- à Mme Sophie Carruzzo Seppey pour son élection au Conseil communal,
- à M. Christian Roth pour son élection à la Vice-Présidence de la Commune,
- aux collaborateurs des Travaux Publics qui ont accompli un travail très important à la suite de la pollution de notre réseau d'eau potable.

Il demande une minute de silence en mémoire de **M. Dominique Masserey**, ancien conseiller communal en charge, notamment des Affaires Sociales, chef d'entreprise aux qualités humaines exceptionnelles.

Il fait savoir que d'importants travaux, tels que la carte des dangers, l'agrandissement de la Route du Village et les travaux de protection du Torrent du Saxonnet sont pratiquement terminés. De nouveaux chantiers vont débiter, à savoir :

- l'agrandissement de l'école,
- la construction des digues de protection aux Prés des Champs,
- l'aménagement de certaines routes et le remplacement de canalisations souterraines.

Il annonce la nouvelle affectation du Casino qui sera loué dès août 2010 à la société IdéAl-prod SA, représentée par **MM. Alexis Giroud et Jean-Marc Salamolard**.

Ordre du jour :

1. Lecture du protocole de l'Assemblée Primaire du 9 décembre 2009
2. Lecture des comptes 2009
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes communaux 2009
5. Décharge aux organes responsables
6. Achat du home « Les Floralties »
7. Modifications partielles du plan de zones
8. Modifications du Règlement communal des constructions
9. Emoluments concernant le droit de cité
10. Construction de salles communales au Village

11. Demande d'autorisation pour un nouvel emprunt pour l'agrandissement de l'école
12. Divers

1. LECTURE DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 9 DECEMBRE 2009 :

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote, le protocole est approuvé tel que présenté.

2. LECTURE DES COMPTES 2009 :

Le Président fait observer que la lecture des comptes n'est donnée que si un citoyen l'exige. Tel n'étant pas le cas, il passe la parole à M. le cons. Roth pour faire un large tour d'horizon des comptes 2009.

M. le cons. Roth rapporte sur :

- les comptes de fonctionnement des comptes ordinaires qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 3'623'437.30,
- les comptes de fonctionnement des services autofinancés qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 753'450.45,
- les investissements nets des comptes ordinaires (Fr. 4'819'063.95) et des services autofinancés (Fr. 355'473.15),
- les amortissements des biens faisant partie des patrimoines financier (Fr. 141'000.00) et administratif (Fr. 2'683'869.95).

M. le cons. Roth souligne les efforts de la Commune dans la formation des jeunes, puisque MM. Tony Cabral Da Veiga, Loïc Blardone, Nedim Muminovic, Mathieu Monnet, Joël Bianchi-Pastori, Mlles Céline Burnier, Fiona Fardel et Maeva Roduit occupent des postes de stagiaires, stagiaire MPC ou apprenti (e).

Il salue les nouveaux collaborateurs engagés par la Commune en 2009, à savoir, M. le Sergent Cédric Dayer et M. Sébastien Michelet aux Travaux Publics. Il relève les éléments suivants :

- les efforts de la Commune pour limiter les frais d'entretien des bâtiments,
- une année record au niveau des amendes,
- 323 places de parc à disposition de la population de la Place Pierre-A-Voir jusqu'à la Place Florval,
- l'accueil de la troupe militaire qui engendre des recettes à hauteur d'environ Fr. 5'000.00/cours,
- l'augmentation des coûts des écoles spécialisées,
- le maintien des subventions aux sociétés locales,
- les subventions accordées aux jeunes dans le cadre d'abonnements pour les 4 vallées,
- l'organisation de cours gratuits donnés à la population par l'EPAC,
- la participation de la Commune de Saxon à l'organisation de l'arrivée du Tour de France à Verbier,
- la part de la Commune aux frais liés à la lutte contre la grippe H1N1,
- les 40 collaboratrices engagées au CMS,
- la perte de Fr. 122'000.00 de la structure l'Abricopain,

- la création dès le 1er avril 2009 du réseau de parents d'accueil, dont Mme Ariane Nicolo est la coordinatrice,
- la reconnaissance de notre réseau de parents d'accueil par le Canton,
- le maintien des avantages sociaux, notamment le subside de Fr. 200.00/enfant mineur,
- la bonne organisation du Service des repas à domicile,
- le coût important des travaux de déneigement,
- le renouvellement des cartes journalières pour l'année 2010,
- la prise en charge des déficits des services de l'Eau potable, des Eaux usées et du Traitement des déchets par les comptes ordinaires,
- l'établissement d'une carte des lieux-dits et des noms locaux,
- le subventionnement de 21 vélos électriques et de 1 scooter électrique,
- les importants gains réalisés sur les ventes de parcelles de la Commune,
- la hausse de Fr. 1 mio de recettes fiscales sur les personnes physiques,
- la refonte du site de la Commune par M. Michel Bianchi-Pastori,
- l'augmentation des frais liés au traitement des boues,
- les frais d'entretien de la STEP, dont la capacité est prévue pour 4660 équivalents habitants et des projets d'agrandissement ou d'assainissement de la STEP pour couvrir les besoins de 8000 équivalent-habitants,
- les 6 sinistres survenus à la STEP,
- les 65 moloks que la Commune a installés sur l'ensemble de son territoire,
- ses regrets à la suite d'actes d'incivilité au niveau des ordures ménagères,
- des contrôles plus sévères liés à l'utilisation des moloks,
- la recherche de solutions afin d'optimiser les coûts du service de l'irrigation.

Il profite d'adresser ses remerciements :

- au Corps des sapeurs-pompiers pour leur présence, notamment lors de la dernière pollution du réseau d'eau potable,
- à Mme Josée Roth et ses collaboratrices pour l'excellente tenue de la bibliothèque,
- aux bénévoles qui œuvrent dans le cadre du service des repas à domicile,
- aux passionnés du musée représentés par M. Marc-André Roth,
- aux responsables de la ludothèque communale pour l'excellent travail fourni,
- à la FOVAHM concernant la qualité des repas servis à la crèche et du fait qu'elle a obtenu le label « Fourchette verte »,
- aux samaritains qui collaborent à toutes les manifestations locales,
- au Président de la Commune pour avoir permis à la Commune de Saxon d'obtenir un montant de Fr. 100'000.00 de péréquation extraordinaire.

Il commente certains investissements réalisés au cours de l'année 2009 et relève que la Commune participe à hauteur de Fr. 180'000.00 au capital-actions de ValEol SA concernant la production d'énergie éolienne.

Il fait savoir que certains investissements prévus au budget n'ont pas pu être réalisés en raison de retards administratifs provenant notamment du Canton et de la Confédération dans la cadre de la carte des dangers.

Tous les indicateurs financiers sont excellents pour notre Commune et la dette/habitant se monte à Fr. 1'171.00, y compris les comptes autofinancés. Compte tenu de la saine situation financière de la Commune, celle-ci pourra poursuivre la réalisation d'importants projets d'avenir.

3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION :

M. Eric Woirin, Fiduciaire, donne lecture du rapport de l'organe de révision relatif aux comptes 2009 de la Commune de Saxon et recommande de les approuver.

4. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2009 :

Aucune question n'étant posée, les comptes communaux sont approuvés à l'unanimité de l'Assemblée Primaire.

5. DECHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES :

Les comptes communaux ayant été acceptés, l'Assemblée Primaire donne décharge aux organes responsables.

6. ACHAT DU HOME « LES FLORALIES » :

Le Président propose de faire une présentation globale du cheminement ayant abouti aux décisions à prendre aux points 6-7-8 de l'ordre du jour.

Il rappelle les éléments suivants :

- la volonté du Conseil communal et de tous les partis politiques de construire un EMS,
- l'étude de faisabilité demandée par la Commune à M. Raymond Minger en 2004 pour la construction d'un EMS,
- les contacts que la Commune a eus avec :
 - le home « Les Collombeyres » à Saillon (2002)
 - les Acacias à Martigny (2006)
 - les Floralies (2006)
 - le Castel à Martigny (2007)
- l'étude faite par la Commission EMS, en collaboration avec M. l'architecte Léonard Dalberto concernant l'agrandissement des Floralies en 2007,
- les contacts pris avec les privés pour construire des appartements protégés à Saxon,
- la politique de la santé de M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener limitant à 30 le nombre de lits EMS à disposition du Bas-Valais,
- la demande faite au Canton par la Commune de Saxon en 2004 afin de pouvoir disposer de lits pour construire un nouvel EMS ou pour agrandir les Floralies,
- les contacts fréquents avec les responsables régionaux et cantonaux de la politique de la santé,

- le préavis positif de la Commission Régionale de Santé de Martigny qui a reconnu 60 lits à la Commune de Saxon lui permettant de construire un EMS,
- les différents contacts qu'il a eus avec M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, auquel il adresse tous ses sincères remerciements pour sa politique d'ouverture en matière d'EMS,
- les contacts avec M. Bernard Russi du Groupe BOAS pour la construction de l'EMS,
- les contacts pris avec Mme Simone Milhit, Directrice du CMS, pour intégrer une nouvelle structure sur les terrains des Bains,
- l'étude et la présentation faites par la Chambre Pupillaire et par MM. Pierre-Yves Puipe et Jean-Raphael Oggier concernant le projet de regroupement des Chambres Pupillaires et des Offices de tutelle,
- le projet de clinique grâce aux compétences et à la collaboration de l'ancien Vice-Président de la Commune, M. Dominique Pedroni,
- le projet d'utilisation de l'eau chaude pour la géothermie et les eaux thermales, grâce à la collaboration du bureau de géologue Pascal Tissières, de Mme Myriam Granges et du travail de M. Christian Roth,
- le dépôt par la Commune d'une demande à la Commission Régionale de Santé de 20 lits supplémentaires,
- les contacts que la Commune a eus avec Mme Anne-Françoise Joris et M. Pierre-André Joris en janvier 2010 pour l'acquisition du home les Floralies permettant au Groupe BOAS de récupérer 19 lits pour compléter les 41 lits octroyés par la Commission Régionale de Santé,
- le financement des Floralies qui est assuré notamment par le rachat par le Groupe BOAS des 19 lits virtuels des Floralies, la vente des terrains des Bains au Groupe BOAS et à M Jean-Daniel Donnet-Descartes, ainsi que par l'aide accordée par le Canton pour le développement économique dans les communes,
- les contacts pris avec la FOVAHM, l'Association Emera, l'EPAC et l'Ecole de Croupiers pour trouver une nouvelle affectation des locaux des Floralies,
- les réserves émises par la Commission Régionale de Santé qui oblige la Commune de Saxon de débiter le projet de construction d'un EMS avant le 31 décembre 2010, faute de quoi l'affectation des 41 lits pourrait être revue,
- la nécessité de revoir l'affectation des terrains des Bains par rapport aux décisions prises par le Conseil communal en 2007 et de conserver ces surfaces en zone à bâtir,
- l'accord de principe donné à M. Jean-Daniel Donnet-Descartes, qui a sollicité l'achat d'environ 4'200 m2 pour agrandir son commerce sur sa partie Est, d'où la nécessité d'agrandir la zone mixte Quiess-Avouillat,
- le retard dans la procédure d'homologation du RCC et du PAZ en raison de la procédure d'homologation des plans de la constatation des forêts et du recours du WWF,
- la prise de connaissance par l'Assemblée Primaire de la carte des dangers après les travaux 2010, étant précisé que cette carte sera prochainement mise à l'enquête publique à titre consultatif.

Le Président propose d'ouvrir la discussion avant de voter sur les points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour.

Répondant à une question de **M. Paul-André Haefliger**, le Président précise :

- que les différentes modifications du plan de zones ont été mises à l'enquête publique,
- que la Commune reste propriétaire des Floralies,
- que le Groupe BOAS, qui a construit plus de 1000 lits EMS, présente toutes les garanties d'une bonne gestion,
- que la Commune a tout intérêt à maintenir un CMS et une Chambre Pupillaire Intercommunale sur son territoire,
- qu'elle dispose encore d'environ 85'000 m² de terrains, après la vente à BOAS et à M. Jean-Daniel Descartes, dans la région des Bains et du Casino.

Répondant à une question de **M. Laurent Léger**, le Président fait savoir que le plan de zones avait été mis à l'enquête en 2007, mais, pour les raisons évoquées précédemment, la procédure a été retardée. Initialement, les terrains des Bains devaient être transférés en zone d'affectation différée par substitution avec l'ouverture de la zone différée du Vacco en zone à bâtir. Le dossier était bloqué en raison de la procédure liée au cadastre forestier et il y avait urgence à avancer avec le projet de construction d'un EMS. Le Conseil communal a décidé de revenir sur ses décisions de 2007 et de proposer à l'Assemblée Primaire de maintenir en zone à bâtir les terrains des Bains et de réduire de moitié la demande d'extension de la zone différée du Vacco.

Répondant à une question de **M. Bruno Schroeter**, le Président fait savoir que certaines zones à bâtir sont encore touchées par les nuisances provoquées par l'autoroute. Il précise que l'Etat devrait mettre à l'enquête publique le projet de construction de murs antibruit en 2010 encore. La répartition des frais entre le Canton, la Confédération et la Commune est en phase de négociation. Le Conseil attend la mise à l'enquête publique et la nouvelle répartition des frais avant de décider d'un éventuel appel en plus-value pour les parcelles situées en bordure de l'autoroute.

A la suite d'une remarque de **M. Laurent Léger** quant aux décisions prises par la Confédération en matière de financement de murs antibruit le long de l'autoroute A9, le Président demande que la députation locale intervienne au Grand-Conseil pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de la répartition des dépenses.

Répondant à une question de **M. Roger Fellay** concernant les nuisances provoquées par les voies CFF, le Président fait savoir que le Conseil est sensible à ce problème et qu'il intervient régulièrement auprès des instances fédérales. Il ne faut toutefois pas s'attendre à une amélioration rapide de la situation.

Sur la base des renseignements donnés par le Président concernant les surfaces que la Commune va acquérir des Floralies, **M. Jean-Daniel Donnet-Descartes** fait savoir qu'il est intéressé au rachat des Floralies. Le Président en prend bonne note.

M. Raymond Minger dit toute sa satisfaction de voir aboutir le projet d'un EMS à Saxon. Il confirme que la population aura toutes les garanties quant au prix et à la qualité des services de cet EMS géré par le Groupe BOAS. Il fait part de son admiration pour notre Président au sujet de l'immense travail qu'il a accompli pour permettre la réalisation des différents projets sur les terrains des Bains.

Le Président le remercie du compliment et fait savoir qu'il a énormément pu compter sur l'investissement :

- de ses collègues du Conseil communal,
- de M Raymond Minger, pour son étude de faisabilité de construction d'un EMS,
- de M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, pour sa clairvoyance dans ce dossier.

Toute cette concordance de bonnes volontés a permis d'atteindre les résultats qui sont ceux connus actuellement de la population.

Répondant à une question de **Mme Anna Burnier** au sujet des postes de travail, le Président fait savoir que le Groupe BOAS envisage de créer environ 100 postes de travail ; le CMS 40 postes avec un effectif à renforcer, étant donné la politique de la santé prévoyant le maintien à domicile des personnes âgées ; la clinique environ 50 places ; le Casino environ 10 places.

Répondant à une question de **Mme Geneviève Thurre** qui s'oppose au vote global du plan de zones, le Président précise que chaque point de l'ordre du jour fera l'objet d'une votation séparée.

Le Président revient sur la proposition faite par le Conseil communal de faire l'acquisition des parcelles N° 675, 676 et 597 d'une surface totale de 4178 m2 concernant le home « Les Floralies », au prix de Fr. 1'900'000.00.

Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée, moins 1 abstention.

7. MODIFICATIONS PARTIELLES DU PLAN DE ZONES :

Le Président commente les différentes modifications apportées au plan de zones et donne connaissance des oppositions déposées suite à la mise à l'enquête publique du PAZ en 2007 ainsi que des prises de position du Conseil communal pour les zones suivantes :

- **Zone de camping** : La clause du besoin d'une extension de la zone à bâtir n'a pas été apportée par les opposants, soit **Catra Immobilier SA, Les Grangettes Sàrl et M. Valéry Milhit**, de sorte que le Conseil a décidé de rejeter ces oppositions.
- **Zone agricole, didactique et agro-touristique au Rosé** :
Le Président fait savoir que les dispositions légales fédérales permettent, dès le 1^{er} septembre 2007, aux exploitants de parcelles agricoles, de développer des projets agritouristiques sans la nécessité de passer par une procédure de planification. Pour cette raison, le Conseil communal a refusé la demande de **M. Olivier Kohli** qui avait sollicité de passer sa parcelle N° 2554 du domaine du Rosé en zone agricole didactique et agritouristique, étant donné que la loi fédérale permet à M. Kohli d'atteindre les buts qu'il poursuit.
- **Zone agricole, didactique et agro-touristique à la Courte** :
Le Conseil a décidé d'accepter les oppositions formulées contre le projet de zone agricole didactique et agritouristique déposée par la **Distillerie Morand Louis & Cie**, étant donné que, selon les mêmes

raisons que pour M. Kohli, les buts poursuivis par le requérant peuvent être atteints sans passer par une procédure de planification.

- **Extension de la zone à bâtir aux Carros :**
Le Conseil a décidé de rejeter les demandes d'extension de la zone à bâtir aux Carros présentées par **MM Zian et Jean-Hubert Monnet**, étant donné que la clause du besoin n'est pas démontrée et que la surface actuelle de la zone à bâtir est suffisante selon le Service de l'Aménagement du Territoire.
- **Extension de la zone à bâtir de faible densité au Vacco :**
Le Conseil a décidé de rejeter les demandes d'extension de la zone de faible densité au Vacco présentées par **Mmes Céline Nanchen et Patricia Pedroni**, étant donné que la clause du besoin n'est pas démontrée. Le Président fait savoir que le Conseil n'exclut pas d'intervenir auprès du Canton pour demander une extension de la zone à bâtir dans ce secteur dès que le mur antibruit aura été construit le long de l'autoroute.
- **Zone des « Bains-Rottes » :**
Le Conseil a admis l'opposition de Me Michel Ducrot, ce qui permet de maintenir la zone des « Bains-Rottes » en zone à bâtir en créant **une nouvelle zone de constructions et d'installations publiques (de type A)**.

Le Président fait savoir qu'à la suite de la mise à l'enquête publique du PAZ en mai 2007, le Conseil communal a dû réviser certaines de ses décisions en fonction des éléments énoncés précédemment en relation avec les zones suivantes :

- **Zone mixte «Quiess-Avouillat » :** Le Conseil propose à l'Assemblée Primaire une extension d'environ 4200 m² de cette zone en direction de l'Est pour permettre à M Jean-Daniel Donnet-Descartes d'agrandir son commerce conformément aux engagements pris par la Commune.
- **Zone du Vacco Est :** Le Conseil propose à l'Assemblée Primaire de réduire pratiquement de moitié la surface de la zone différée du Vacco, qui avait fait l'objet d'une mise en zone à bâtir totale en 2007, afin de permettre de maintenir en zone à bâtir les terrains situés aux Bains et permettre la réalisation des différents projets annoncés.

Il rappelle que selon la procédure, seules les personnes ayant recouru dans le délai légal en 2007 et les personnes dont leurs parcelles ont subi des modifications à la suite des décisions prises par l'Assemblée Primaire pourront faire recours, de sorte que les droits des personnes assistant à l'Assemblée Primaire sont relativement limités.

Le Président propose de voter globalement les modifications du PAZ.

Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité, moins 8 voix contre.

Le Président propose dès lors à l'Assemblée Primaire de bien vouloir se prononcer si elle accepte les modifications du PAZ telles que proposées par le Conseil communal.

Par 172 « oui », 8 « non » et 2 abstentions, l'Assemblée Primaire accepte les différentes modifications de zones définies dans les rapports OAT 47 mis à l'enquête publique.

8. MODIFICATIONS DU REGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS :

Le Président fait savoir qu'à la suite du recours des WWF déposé contre le cadastre forestier, il a été nécessaire de compléter l'art. 72, par un alinéa à la lettre f).

Il donne connaissance des quelques modifications mineures apportées au RCC par rapport au projet mis à l'enquête publique en 2007. Il précise notamment que les tarifs et émoluments n'ont plus besoin de recevoir l'approbation de l'Assemblée Primaire.

Le Président propose de voter globalement le RCC comme le laisse prévoir la Loi sur les communes. Cette proposition est votée et acceptée par 181 voix, moins 1 abstention.

Soumis au vote, le nouveau RCC est accepté à l'unanimité de l'Assemblée Primaire.

Le Président remercie l'Assemblée Primaire de la confiance accordée au Conseil communal, ce qui permettra d'avancer avec les différents projets prévus sur les terrains des Bains.

9. EMOLUMENTS CONCERNANT LE DROIT DE CITÉ :

Le Président précise que la Loi sur la naturalisation a été modifiée, de sorte qu'il manque une base légale à la Commune pour facturer les émoluments aux étrangers ayant acquis le droit de cité communal.

Soumis au vote, les tarifs adoptés par le Conseil communal en séance du 12 avril 2010 sont approuvés à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.

10. CONSTRUCTION DE SALLES COMMUNALES AU VILLAGE

Le Président rappelle l'historique de ce dossier et le litige qui oppose la Paroisse catholique à la Commune. Il informe que la Commune comptait sur la salle paroissiale que la Paroisse catholique devait construire au Village et sur laquelle, la Commune a un droit d'usufruit.

Suite aux différents problèmes rencontrés avec la Paroisse catholique, la Commune aurait la possibilité de construire environ 400 m² de salle sur le parking du Village. Le projet a été mis à l'enquête publique et a fait l'objet d'oppositions.

Le Président précise que pour réaliser ces investissements, le Conseil communal dispose des moyens financiers qui ont d'ores et déjà été autorisés

par l'Assemblée Primaire. Comme il s'agit d'une dépense non obligatoire, le Conseil communal doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée Primaire pour construire ces 2 salles.

Mme Geneviève Thurre regrette que le vote du plan de zones ait été fait de manière globale.

Le Président en prend acte.

Répondant à une question de **Mme Geneviève Thurre** concernant les besoins des sociétés locales en salles, le Président répond que Mme la conseillère Janick Michelet, absente de cette assemblée, s'était recommandée auprès du Conseil communal de transmettre à la population les besoins en salles pour nos sociétés locales.

Le Président relève les éléments suivants :

- l'explosion de la population (4548 habitant, soit 100 personnes de plus qu'au 01 janvier 2010) nécessitant des nouvelles salles, notamment en cas d'évacuation de la population en cas de catastrophes,
- le fait que le Casino est à disposition des sociétés locales de manière temporaire et pour des durées limitées,
- le droit d'usufruit de la Commune sur la salle paroissiale que la Paroisse catholique aurait dû construire et qui n'a pas été respecté,
- la Paroisse a cité la Commune de Saxon au Tribunal,
- une partie de l'église catholique est construite sur les terrains communaux,
 - le Conseil a estimé que le fait de « *planter des tomates sur les 480 m2 de terrain situé devant l'église catholique* », selon les propos de Mme Catherine Seppey, n'était pas la meilleure des solutions pour aménager la Place du Village,
 - l'autorisation de bâtir a été délivrée par la Commission Cantonale des Constructions qui a écarté toutes les oppositions formulées à l'encontre du projet.

Il rajoute que ce n'est pas le but de la séance de ce soir de régler le conflit entre la Paroisse catholique et la Commune.

Répondant à une question de **M. Jean-Charles Bruchez**, le Président fait savoir qu'à ce stade de la réflexion, il n'est pas prévu d'installer de cuisines industrielles, mais de petites cuisines permettant de rendre service aux utilisateurs.

Répondant à une remarque de **Mme Corine Lovisa** concernant les nuisances que pourrait provoquer l'utilisation de ces salles communales, le Président fait savoir que les horaires devront être respectés et qu'il est persuadé qu'une solution pour réduire les nuisances sera trouvée en collaboration avec les voisins.

Répondant à une question de **Mme Michelle Grandjean**, le Président confirme que le litige opposant la Paroisse catholique à la Commune porte sur une surface de 480 m2 située à l'extérieur des futures salles.

Répondant à une intervention de **Mme Geneviève Thurre** concernant les 20 m2 du projet communal qui empiètent sur les 480 m2 promis à la Paroisse, le

Président informe que la Municipalité a proposé de verser une indemnité à la Paroisse pour reprendre ces 480 m2 de terrain et qu'elle reste ouverte à toutes discussions. Il rapporte que le Conseil communal a « moyennement » apprécié le procès qu'intente la Paroisse catholique contre la Commune, notamment en ce qui concerne les montants importants qui lui sont versés en plus de l'impôt sur le culte prélevés auprès des contribuables.

Le Président estime que ce n'est ni le moment, ni le lieu pour instruire cette affaire. Il fait confiance à la justice qui devra trancher le cas.

Soumise au vote, la demande d'autorisation faite par le Conseil communal pour la construction de salles communales au Village est acceptée par 171 « oui », contre 2 « non » et 2 abstentions.

11. DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN NOUVEL EMPRUNT POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE

Au vu de l'augmentation de la population, le Président relève la nécessité d'agrandir le complexe scolaire et la bibliothèque, d'installer la ludothèque dans les locaux de l'école, ce qui ferait de Saxon, une commune-pilote dans le cadre de la gestion d'une mini-médiathèque.

Il profite de remercier M. le conseiller d'Etat Claude Roch ainsi que ses collaborateurs MM. Beytrison et Mayoraz pour l'excellente collaboration dans le cadre de ce projet.

Il associe à ses remerciements la Directrice des Ecoles, le Président de la Commission Scolaire ainsi que l'ensemble du personnel enseignant.

Il précise que le Conseil communal a décidé d'installer une isolation périphérique et de remplacer les portes et les fenêtres de l'actuelle maison d'école à l'issue des travaux d'agrandissement du complexe scolaire.

Il annonce le futur projet de construction d'un Cycle d'Orientation à Fully, auquel va collaborer la Commune de Saxon.

Répondant à une question de **M. Paul-André Haefliger** concernant les sévères restrictions de circulation dans le secteur de l'école, M. le conseiller Vaudan fait savoir qu'il n'est pas prévu de créer des places d'évitement à la Nouvelle Avenue pour permettre de décharger et de charger les enfants. La volonté du Conseil est de faire marcher les enfants, ce qui est d'ailleurs confirmé par **Mme Michelle Grandjean**, Directrice des Ecoles. Il rajoute, à la suite d'une remarque de **Mme Corinne Lovisa**, que des dérogations seront accordées aux enfants handicapés ou accidentés.

Répondant à une question de **M. Paul-André Haefliger**, M. le conseiller Vaudan fait savoir qu'il sera toujours possible de stationner devant les moloks installés à la Nouvelle Avenue pour y déposer les ordures ménagères.

Répondant à une question de **Mme Geneviève Thurre**, M. le conseiller Vaudan précise que pour l'instant, il n'est pas prévu de mettre en place des patrouilleurs à proximité de l'école, étant donné qu'à la suite de fréquents contrôles-radar, une seule route enregistre des excès de vitesse, à savoir la Route de l'Ecosse alors que partout ailleurs les limitations de vitesse sont globalement bien respectées.

Mme Michelle Grandjean fait savoir qu'elle est fière de l'agrandissement prévu par la Commune et demande instamment aux parents de laisser venir leurs enfants à pied à l'école.

Soumise au vote, la demande d'autorisation pour un nouvel emprunt de Fr. 4 millions pour permettre l'agrandissement de l'école est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée Primaire.

12. DIVERS

Répondant à une question de **Mme Geneviève Thurre** concernant la durée du contrat et le montant des locations du Casino, le Président fait savoir que le contrat de bail sera négocié pour une durée de 7 à 10 ans, renouvelable de 5 ans en 5 ans. Le loyer est fixé à Fr. 100'000.00, puis sera augmenté en fonction de la rentabilité de l'exploitation, selon des critères à définir avec la société IdéAI-prod SA. Il précise que le montant des locations devrait permettre de poursuivre les travaux d'entretien de ce bâtiment qui fait partie du patrimoine de la Commune.

Répondant à une question de **M. Charly Colomb** concernant la mise en place d'une signalisation 30 km/h au Chemin de la Tour, M. le conseiller Vaudan fait savoir que selon les contrôles radars effectués sur ce chemin communal, sur les 969 véhicules contrôlés, aucun n'a dépassé la vitesse de 45 km/h.

Répondant à une question de **Mme Nadine Wastræte** concernant les améliorations à apporter à la Route Saxon-Col du Lein, le Président rappelle que cette route est une route cantonale et que la Commune a bénéficié depuis quelques années maintenant d'un effort particulier du Canton dans le cadre de la rénovation des routes cantonales traversant notre village. Il demande à la députation locale de bien vouloir intervenir auprès du Canton pour soutenir les démarches de la Commune visant à maintenir un état correct de la Route Saxon-Col du Lein.

Répondant à une remarque de **M. Raymond Minger** concernant l'utilisation de la route forestière de la Panissière, M. le conseiller Vaudan fait savoir qu'il n'est pas possible de dévier la circulation de la Route Saxon-Col du Lein sur les routes forestières et que si celles-ci sont empruntées par les automobilistes, c'est à leurs risques et périls.

Plus aucune question n'étant posée, le Président remercie les membres de l'Assemblée Primaire de la confiance témoignée au Conseil communal. Il souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances estivales et invite les membres présents à partager le verre de l'amitié.

Le Président clôt la séance à 23h00.

Le Président :

Léo Farquet

Le Secrétaire :

Daniel Felley